

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° III-2</b> <b>21SGADL0009</b>

**SEANCE DU**  
**11 FÉVRIER 2021**

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**71**

**Nombre de conseillers présents :**  
**64**

**Date de convocation :**  
**5 février 2021**

**Date d'affichage :**  
**12 février 2021**

**OBJET :**  
**Utilisation de l'abattement de la**  
**taxe foncière sur les propriétés**  
**bâties (TFPB) avec Habellis, pour la**  
**qualité de vie urbaine dans les**  
**quartiers prioritaires de la politique**  
**de la ville de Montceau-les-Mines -**  
**Avenant n° 3 à la convention 2016-**  
**2018 - Autorisation de signature**

**Nombre de Conseillers ayant pris**  
**part au vote : 70**

**Nombre de Conseillers ayant voté**  
**pour : 70**

**Nombre de Conseillers ayant voté**  
**contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant**  
**abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 6**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 11 février à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
Mme PERRIN (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)  
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
M. MARASCIA (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Jean GIRARDON



Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le cadre national d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine du 29 avril 2015,

Vu le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté Urbaine Creusot Montceau signé le 23 octobre 2015, prorogé jusqu'en 2022,

Vu l'article 1388 bis du Code général des impôts relatif à l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, au profit des organismes HLM présents sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la convention 2016-2018 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec Villéo, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signée le 31 mars 2017,

Vu l'avenant n° 1 à la convention 2016-2018 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec Villéo, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signée le 31 décembre 2018 pour l'année 2019,

Vu l'avenant n° 2 à la convention 2016-2018 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec Habellis (anciennement Villéo), pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signée le 31 décembre 2019 pour l'année 2020,

Considérant la proposition d'avenant de Habellis auprès de la commune de Montceau-les-Mines, pour renforcer ses services de proximité dans les quartiers dits politique de la ville pour l'année 2021,

Le rapporteur expose :

« Le 31 décembre 2019, a été signé entre Habellis, la ville de Montceau-les-Mines, l'Etat et la Communauté Urbaine Creusot Montceau, l'avenant n° 2 à la convention 2016-2018 d'utilisation de l'abattement de la TFPB, pour l'année 2020.

La convention initiale porte sur le renforcement de la qualité de service dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Bois du Verne et du Plessis, conditionnant un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, au profit des organismes HLM présents sur ces quartiers.

L'objectif d'assurer une qualité de service induit, pour les bailleurs sociaux, la mobilisation de moyens supplémentaires visant à renforcer les actions de droit commun contribuant à la tranquillité publique, à la qualité des relations locatives, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Dans la continuité de cette convention et de ses deux premiers avenants, Habellis a fait une proposition d'avenant pour l'année 2021 à la ville de Montceau-les-Mines qui concerne la programmation annuelle des actions envisagées par Habellis, pour les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.

Voici, pour les quartiers politique de la ville de Montceau-les-Mines, le montant que représente les actions d'Habellis :

- pour le Bois du Verne (84 logements) : 27 500 € (et un abattement prévisionnel de 8 900 €),
- pour les Rives du Plessis (166 logements) : 62 000 € (et un abattement prévisionnel de 34 000 €).

Afin de mieux mesurer en quoi la mobilisation de moyens supplémentaires renforce les actions de droit commun contribuant à la tranquillité publique, à la qualité des relations locatives, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie des habitants, il sera procédé en 2021 à un « diagnostic en marchant » entre les partenaires sur les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.

En raison de la crise sanitaire, la date limite de signature de l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB a été repoussée et doit intervenir au plus tard le 28 février 2021.

A la faveur de la précédente délibération, la compétence en matière «d'Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, conclusion des conventions afférentes et avenants» a été déléguée au bureau communautaire par délibération du 16 juillet 2020. Toutefois la date du prochain bureau, qui aura lieu le 04 mars prochain, ne nous permet de respecter l'échéance qui nous est donnée. Il vous est donc proposé de modifier temporairement la délibération de délégation précitée afin de restituer la compétence correspondante au conseil de communauté le temps de pouvoir délibérer valablement sur ce sujet de l'ordre du jour de ladite séance.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB pour l'année 2021, à intervenir avec Habellis, la ville de Montceau-les-Mines et l'Etat et le lancement en 2021 d'un « diagnostic en marchant » entre les partenaires sur les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De modifier temporairement la délibération de délégation d'attributions de l'assemblée délibérante au bureau et au président en date du 16 juillet 2020 n°20SGADL0058 quant à «l'Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, conclusion des conventions afférentes et avenants» le temps de statuer sur le sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire de ce jour et relatif à l'avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines afin de respecter des délais de signature imposés ;
- D'approuver les termes de l'avenant n° 3 de la convention 2016-2018 pour l'année 2021 à intervenir avec Habellis, la commune de Montceau-les-Mines et l'Etat, joint en annexe,
- D'autoriser Monsieur le président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, à signer l'avenant n° 3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines et tous les documents afférents à ce dossier,
- D'approuver le lancement en 2021 d'un « diagnostic en marchant » entre les partenaires sur les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 12 février 2021  
et publié, affiché ou notifié le 12 février 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Monserat REYES



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Monserat REYES



**Avenant n°3 à la « convention d'utilisation de l'abattement de TFPB  
Quartiers prioritaires Bois du Verne et Le Plessis  
Montceau les Mines 2016 – 2018 » pour l'année 2021**

**Conclue entre :**

D'une part, la Ville de Montceau les Mines, représentée par Madame le Maire,  
Marie – Claude JARROT, habilitée par délibération du Conseil Municipal du \_\_\_\_\_,

D'autre part, l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet du département de Saône et Loire,  
Julien CHARLES,

D'autre part, HABELLIS, représenté par Madame la Directrice générale Béatrice GAULARD,

D'autre part, la CUCM, représentée par Monsieur le Président David MARTI, habilité à signer  
les présentes par délibération du 11 février 2021,

**Objet de cet avenant**

Une convention a été conclue pour les années 2016 à 2018, il s'agit par ce deuxième  
avenant de l'étendre à l'année 2021.

La convention précédemment signée est ainsi prolongée pour une année supplémentaire,  
sont ajoutés des tableaux d'actions (en annexe) pour l'année 2020 pour chacun des deux  
quartiers concernés.

**Montant concerné**

Quartier	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement TB	Estimation du montant d'abattement TFPB
Rives du Plessis	166	34 000€
Bois du Verne	84	8 900€

## Indicateurs

Le bailleur social s'engage avec la ville à identifier des indicateurs permettant d'évaluer les moyens de droits communs mobilisés dans les quartiers QPV et hors QPV. Un bilan qualitatif et quantitatif sera établi.

Fait à

le

Madame le Maire de Montceau les Mines  
Marie – Claude JARROT

Madame la Directrice Générale d'Habellis  
Béatrice GAULARD

Monsieur le Préfet de Saône et Loire  
Julien CHARLES

Monsieur le Président  
David MARTI

# HABELLIS

## CUCM

### Actions previsionnelles dans le cadre de la convention d'abattement TFPB

EPCI	Communes	QPV	Axe	Action	Action détaillée	Type d'action	Période	Dépense prévisionnelle
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Bois Du Verne	1. Renforcement de la présence du personnel de proximité	1.7 Autres actions spécifiques aux quartiers	Un interlocuteur dédié accompagne les publics spécifiques, notamment les personnes âgées.	Actions spécifiques aux quartiers	2021	1500
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Bois Du Verne	1. Renforcement de la présence du personnel de proximité	1.2 Agents de médiation sociale	10% du temps dédié à ce secteur. Il intervient sur les conflits de voisinage, les attroupements des jeunes dans les entrées..., la tranquillité	Actions spécifiques aux quartiers	2021	5000
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Bois Du Verne	8. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	8.2 Surcoûts de remise en état des logements	Dépense estimée et variable en fonction des besoins.	Renforcement des moyens de gestion de droit commun	2021	2000
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Bois Du Verne			Fond de Participation des Habitants		2021	500
							<b>Total</b>	<b>9000</b>
							<b>Nb de logements</b>	<b>84</b>
							<b>Montant prév abattement</b>	<b>8900</b>
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Rives Du Plessis	1. Renforcement de la présence du personnel de proximité	1.2 Agents de médiation sociale	20% du temps dédié à ce secteur. Il intervient sur les conflits de voisinage, les attroupements des jeunes dans les entrées..., la tranquillité	Actions spécifiques aux quartiers	2021	10000
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Rives Du Plessis	1. Renforcement de la présence du personnel de proximité	1.7 Autres actions spécifiques aux quartiers	Un interlocuteur dédié accompagne les publics spécifiques, notamment les personnes âgées.	Actions spécifiques aux quartiers	2021	2500
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Rives Du Plessis	3.Sur-entretien	3.2 Renforcement nettoyage	Nettoyage des espaces extérieurs et ramassage des débris/immondice	Actions spécifiques aux quartiers	2021	1500
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Rives Du Plessis	4. Gestion des déchets et encombrants / épaves	4.1 Gestion des encombrants	Montant variable. Action qui s'inscrit dans la durée.	Actions spécifiques aux quartiers	2021	1500
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Rives Du Plessis	7. Animation, lien social, vivre ensemble	7.5 Mise à disposition de locaux associatifs ou de service	Prise en charge des loyers et charges collectives	Actions spécifiques aux quartiers	2021	3000
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Rives Du Plessis	7. Animation, lien social, vivre ensemble	7.4 Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	Projet de sensibilisation Des plus jeunes à leur environnement: poursuite des jardins partagés en cœur d'ilots.	Actions spécifiques aux quartiers	2021	1500
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Rives Du Plessis	8. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	8.2 Surcoûts de remise en état des logements	Dépense estimée et variable en fonction des besoins.	Renforcement des moyens de gestion de droit commun	2021	15000
CU Le Creusot Montceau-lès-Mines	Montceau-les-Mines	Rives Du Plessis			Fond de Participation des Habitants		2021	500
							<b>Total</b>	<b>35500</b>
							<b>Nb de logements</b>	<b>166</b>
							<b>Montant prév abattement</b>	<b>34000</b>